

## CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT : MODIFICATION

### ATTENTION

- **La demande de carte de commerçant ambulant ne pourra être traitée qu'après présentation du justificatif validant la modification.**

### POUR L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE INSCRITE AU RCS

- Imprimé Cerfa.
  - Extrait K bis en original de moins de 3 mois avec mise à jour.
  - Photographie d'identité conforme en couleur récente.
  - Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
  - 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.
- **Pour un changement de nom** : copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour ou extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois.
  - **Pour un changement de nationalité** : copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour ou du certificat de changement de nationalité ou extrait d'acte de naissance en original de - de 3 mois.
  - **Pour un changement de domicile** : copie de la dernière quittance loyer ou quittance assurances d'habitation ou attestation d'hébergement avec justificatif d'adresse au nom de l'hébergeur ou facture EDF, GDF, téléphone.

### POUR UNE SOCIETE COMMERCIALE INSCRITE AU RCS

- Imprimé Cerfa.
- Extrait K bis en original de moins de 3 mois avec mise à jour.
- Photographie d'identité conforme en couleur récente.
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
- 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

### POUR UNE ASSOCIATION

- Imprimé Cerfa.
- Justificatif de la Préfecture suite à la modification ou copie du procès-verbal de modification certifiée conforme à l'original.
- Photographie d'identité conforme en couleur récente.
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
- 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.